## SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

## Commune de LIGINIAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2022 à 20h00 selon convocation en date du 17 janvier 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

<u>Présents</u>: M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés :

M BOUILHAC (a donné procuration à Mme BRAULT)

<u>Secrétaires de séance</u> : Mrs SIRIEIX et VERNIENGEAL

## Objet : Délibération n°2022-009 : Dédommagement loyer appartement COPROD

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier lui ayant été adressé par la locataire de l'appartement N° 1 de la COPROD situé 16 rue du château de Peyroux, Mme Simone THEVENOT.

Celle-ci s'y plaint de ne pas avoir pu habiter le logement du fait de l'absence de chauffage malgré le paiement de tous les loyers dus entre le mois d'avril et le mois de novembre soit :  $443 \notin de$  loyer et  $55 \notin de$  charges pendant huit mois =  $3984 \notin de$ .

Monsieur le Maire propose de dédommager cette locataire,

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée décident :

- ✓ De dédommager Mme THEVENOT à hauteur de 500 euros ;
- Chargent Monsieur le Maire de procéder au règlement de ce dédommagement.

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

ID: 019-211911300-20220121-DCM2022009-DE

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 21 janvier 2022. Le Maire, Frédéric BIVERT.



